



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est tenue le 20 juillet 2016 à 19 h en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur Yan Major – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,
MAIRE

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

POINT À RECONSIDÉRER

201607-179

10.2

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT

Considérant que la Ville doit désigner un répondant auprès de la Régie du bâtiment du Québec à titre de constructeur propriétaire afin réaliser des travaux d'électricité;

Considérant que le répondant en exécution des travaux de construction est garant de l'application rigoureuse par l'entreprise et par ses sous-traitants des normes, de la réglementation et des techniques de construction spécifiques aux travaux compris dans la sous-catégorie de licence qu'il qualifie, et ce, en collaboration régulière avec le répondant en gestion de projets et de chantiers;

Considérant qu'une lettre d'entente a été négociée avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de désigner monsieur Daniel Dufort à titre de répondant de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De désapprouver la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort puisque la version présentée lors de la séance du conseil ne constituait pas la version finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2016****201607-181** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2016 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR****10.2 POINT À RECONSIDÉRER**

Reconsidération de la résolution 201606-179 - Approbation de la lettre d'entente avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (répondant) pour la régie du bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 2016

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance du 15 juin 2016

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances (29-2013)* au 14 juillet 2016

3.2 Rapports des candidats à l'élection partielle du 1er mai 2016 portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2016

4.2 Ratification de la lettre d'entente (version du 30 juin 2016) avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – règlement 57-2016 – *Règlement sur le plan d'urbanisme*

5.2 Adoption – règlement 58-2016 – *Règlement sur le zonage*

5.3 Adoption – règlement 59-2016 – *Règlement sur le lotissement*

5.4 Adoption – règlement 60-2016 – *Règlement de construction*

5.5 Adoption – règlement 61-2016 – *Règlement sur les permis et certificats*

5.6 Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement 652 - *Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de certificat d'approbation dans la Ville de Montréal-Est* et abrogeant les règlements numéros 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10 ainsi que ses amendements

5.7 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique

5.8 Règlement 35-2014-2 (projet) – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* – afin d'y ajouter une règle de comportement

5.9 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

5.10 Règlement 13-2011-1 (projet) – Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat pour le projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un montant de 2 383 256.90 \$ taxes incluses, pour les travaux mentionnés en « A » au bordereau de soumission
- 6.2 Ratification des coûts des travaux pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain pour un montant de 44 302.43 \$
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens pour un montant de 92 554.88 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour le projet TPST-2016-05 – Réfection de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest) à l'entreprise Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942.80 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de Nicolas Dziasko – chargé de projet – du 10 juin 2016 au 24 mars 2017
- 7.2 Entériner la nomination de monsieur Normand Ladouceur à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement), groupe 13, à la Direction des travaux publics et des services techniques et ce, depuis le 30 juin 2016

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don de quatorze chaises en bois à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2016

201607-182 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201607-183 3.1

La trésorière dépose son Rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances au 14 juillet 2016.

RAPPORTS DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 1^{ER} MAI 2016 PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

201607-184 3.2

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, dépose, séance tenante, les rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus des candidats à l'élection partielle du 1er mai 2016.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2016.

201607-185

4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer madame la conseillère Anne St-Laurent pour les quatre prochains mois soit du 1er août 2016 au 30 novembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1er août 2016 au 30 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE (VERSION DU 30 JUIN 2016) AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP – 301) RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR SERVICES RENDUS À TITRE DE DÉTENTEUR DE LA LICENCE DE COMPAGNON ÉLECTRICIEN (RÉPONDANT) POUR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC PAR MONSIEUR DANIEL DUFORT

201607-186

4.2

Considérant que la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP – 301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) pour la Régie du Bâtiment du Québec par monsieur Daniel Dufort faisant l'objet de la résolution 201606-179 n'était pas la version la plus récente.

Considérant également que cette compensation ne constitue pas un salaire tel que défini par le Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et que, de ce fait, le versement de cette compensation n'aura pas d'impact sur les obligations financières de la Ville eut égard à ce régime.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente intervenue le 30 juin 2016 avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301) relativement à la compensation pour services rendus à titre de détenteur de la licence de compagnon électricien (Répondant) par monsieur Daniel Dufort et signée, au nom de la Ville de Montréal-Est, par madame Josée Guy, directrice générale, monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques et madame Joane Blain, agente-conseil en ressources humaines;

De déterminer que cette lettre d'entente prend effet rétroactivement à compter du 18 juillet 2016;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-163;

De transférer les sommes requises du poste budgétaire 02-320-10-625 au poste budgétaire 02-320-00-163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION –RÈGLEMENT 57-2016 - RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

201607-187

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

D'adopter le règlement 57-2016 - Règlement sur le plan d'urbanisme.

ADOPTION – RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE

201607-188

5.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016 - Règlement sur le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT

201607-189 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 59-2016 - Règlement sur le lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION – RÈGLEMENT 60-2016 - RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

201607-190 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 60-2016 - Règlement de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

201607-191 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 652 RÈGLEMENT FIXANT LES NORMES ET MODALITÉS POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICAT D'APPROBATION DANS LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 ET 363-10 AINSI QUE SES AMENDEMENTS

201607-192 5.6

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement abrogeant le règlement 652 Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de certificat d'approbation dans la Ville de Montréal-Est et abrogeant les règlements numéros 372, 382, 418, 363, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10 ainsi que ses amendements.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

201607-193 5.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

PROJET DE RÈGLEMENT 35-2014-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT RELATIVE AUX ANNONCES LORS D'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

201607-194 5.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 35-2014-2 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement relative aux annonces lors d'activité de financement politique.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

201607-195

5.9

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 13-2011 – Règlement sur le traitement des élus municipaux.

PROJET DE RÈGLEMENT 13-2011-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'Y REMPLACER LE MODE D'INDEXATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

201607-196

5.10

Monsieur le conseiller John Judd présente le projet de règlement 13-2011-1 – règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux - afin d'y remplacer le mode d'indexation du traitement des élus municipaux.

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN - CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC. - PROJET TP-ST 2014-16C - 2 383 256.90 \$ TAXES INCLUSES (POUR LES TRAVAUX MENTIONNÉS EN "A" AU BORDEREAU DE SOUMISSION)

201607-197

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-2016-16C–Réaménagement de l'intersection Marien / métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée;

Considérant que le bordereau de soumission prévoyait deux (2) items, soit l'item « A » travaux de réaménagement de l'avenue Marien et l'item « B » travaux de remplacement de l'aqueduc;

Considérant que les travaux prévus à l'item « B » travaux de remplacement de l'aqueduc sont des travaux qui relèvent de l'agglomération de Montréal et que celle-ci n'a pas fourni l'engagement requis pour que la Ville de Montréal-Est puisse octroyer cet item du contrat;

Considérant que trois entrepreneurs ont déposé une soumission et que les montants inscrits au bordereau « A » sont :

- Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant total de 2 755 912,13 \$, taxes incluses;
- Les Excavations Payette Itée pour un montant total de 2 505 006,32 \$, taxes incluses;
- Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un montant de 2 383 256,90\$ taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Demix Construction, une division de CRH Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer, dans le cadre du projet TPST-2014-16C - Réaménagement de l'intersection Marien / métropolitain – Construction d'un élargissement de la chaussée, l'item « A » travaux de réaménagement de l'avenue Marien au bordereau de soumission à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. pour un le prix de 2 383 256,90 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES COÛTS DES TRAVAUX POUR LE DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉOTRON DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN

201607-198

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain divers travaux aux installations de Vidéotron sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver et autoriser les coûts des travaux de Vidéotron, soit :

- les coûts des travaux d'une estimation de 44 302,43 \$ taxes incluses et selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier l'autorisation donnée par madame Josée Guy, directrice générale le 29 juin 2016 en lieu et place de monsieur Éric Dancause, directeur des travaux publics et des services techniques pour les coûts relatifs aux travaux réalisés par Vidéotron dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain;

D'affecter la somme de 44 302,43 \$ au paiement des dépenses relatives au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS TP-ST 2016-04 - SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN-MÉTROPOLITAIN À LA FIRME BEAUDOIN-HURENS POUR UN MONTANT DE 92 554.88 \$ TAXES INCLUSES

201607-199

6.3

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le projet TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence; dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain;

Considérant que trois firmes ont été invitées à déposer une soumission et qu'une seule d'entre elles a déposé une soumission, soit la firme Beaudoin Hurens;

Considérant que suite à l'analyse des documents de présentation, la firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points et que celle-ci a été retenue pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

Considérant qu'après vérifications des calculs du formulaire de soumission, une erreur de calcul a été constatée et après une conversation téléphonique avec la firme Beaudoin Hurens; ce dernier a consenti à un rabais de 1 500 \$ sur l'item 1 du bordereau de soumission;

Considérant que la surveillance de ce projet peut être financée à partir des disponibilités du règlement 55-2016 – Règlement décrétant les travaux de réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain et construction d'un élargissement de la chaussée.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien –Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens pour un montant de 92 554,88 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE PAVAGE 2016 (RÉFECTION DES VOIES DE SERVICE MÉTROPOLITAINES EST ET OUEST) À GROUPE TNT INC. - PROJET TP-ST 2016-05 - 466 942.80 \$ TAXES INCLUSES

201607-200

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST- 2016 - 05 – Réfections de pavage 2016;

Considérant que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit :

- Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942,80 \$ taxes incluses;
- Construction Soter inc. pour un montant de 475 588,06 \$ taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Buccaro pour un montant de 757 785,28 \$, taxes incluses;
- Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 543 838,08 \$ taxes incluses
- Les entreprises Canbec construction inc. pour un montant de 581 618,86 \$ taxes incluses;

Considérant qu'après analyse des soumissions, le montant du plus bas soumissionnaire conforme est 466 942,80 \$ taxes incluses par l'entrepreneur Groupe TNT inc.

Considérant que les sommes pour financer ce projet ont été approuvées lors du conseil de ville tenu le 15 juin 2016 (résolution 201606-156) pour un montant de 950 000 \$ puisé à même les revenus reportés – Fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (fonds de carrières et sablières);

Considérant que l'excédent non dépensé du projet sera retourné aux revenus reportés – Fonds de réfection et d'entretien des voies publiques (fonds de carrières et sablières).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TPST- 2016 - 05 – Réfection de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest) à l'entreprise Groupe TNT inc. pour un montant de 466 942,80 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 10 JUIN 2016 AU 24 MARS 2017

201607-201

7.1

Considérant que le contrat de travail de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable des projets d'aménagement s'est terminé le 10 juin 2016;

Considérant que l'apport de monsieur Nicolas Dziasko à plusieurs projets serait bénéfique dans les différentes directions de la Ville et qu'il relèverait directement de la directrice générale durant ce nouveau contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le contrat entre la Ville de Montréal-Est et monsieur Nicolas Dziasko établissant les conditions de travail de ce dernier tel que signé par monsieur Nicolas Dziasko et d'entériner son embauche à titre de chargé des projets à la direction générale pour la période du 10 juin 2016 au 24 mars 2017. Le mandat de monsieur Dziasko consistera notamment à:

- Pour la direction générale :
- Environnement favorable aux saines habitudes de vies
- Plan de formation – cols bleus,
- Pour la direction des communications, de la culture et de la communauté :
- Plan directeur des parcs et espaces verts,
- Pour la direction du greffe et de l'urbanisme :
- Soutien au niveau de l'intégration des couches d'informations SIG
- Projet de règlement sur les usages conditionnels pour permettre, sous condition d'approbation du MDDELLCC, des usages commerciaux dans la zone C.03 du règlement d'urbanisme
- Plan préliminaire, design urbain et orientations d'aménagement pour la partie de l'avenue Broadway au sud de la rue Prince-Albert et de la place de l'Église
- Participation à différents dossiers en cours,
- Pour la direction des travaux publics et des services techniques :
- Soutien de l'implantation du Plan de gestion des matières résiduelles;

D'autoriser la directrice générale, madame Josée Guy à signer, pour la Ville de Montréal-Est, ledit contrat;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-610-00-141 pour 2016 et de prévoir les sommes requises pour 2017 à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND LADOUCEUR À TITRE D'OUVRIER EN CHARGE ET CHAUFFEUR (EAUX ET ASSAINISSEMENT), GROUPE 13, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET CE, À COMPTER DU 30 JUIN 2016.

201607-202

7.2

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Stéphane Turcot, la Ville a procédé à l'affichage interne du poste d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement) du 19 au 28 avril 2016;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Normand Ladouceur puisqu'il a les qualifications pour le poste et qu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté;

Considérant que monsieur Normand Ladouceur a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 30 juin 2016 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Normand Ladouceur à titre d'ouvrier en charge et chauffeur (eaux et assainissement), groupe 13, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS **8**

DON DE QUATORZE CHAISES EN BOIS À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR
201607-203 **8.1**

Considérant qu'en juin dernier, un don de vingt-six chaises a été fait à l'organisme;

Considérant qu'il restait encore quatorze chaises à la bibliothèque;

Considérant que ces chaises en bois peuvent encore être utiles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner quatorze chaises à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRE NOUVELLE **10**

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201607-204

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier